



Loisirs et Divertissements

Commerces Immeubles Loisirs (CIL)

MS Amlin

L'assurance des établissements de loisirs nécessite une approche spécifique pour laquelle nous avons développé une solution il y a **plus de 30 ans** au sein de notre département dédié. Notre expérience et notre savoir-faire nous permettent d'adapter notre offre au fil des évolutions spécifiques de ces métiers.

MS Amlin se positionne comme un acteur majeur en France, pérenne et reconnu sur ce marché.

Capacités :

- Placement à 100 % ou en apéritif
- Dommages aux biens : 30 M€
- RC Exploitation : 6,5 M€ dont RC après livraison : 1 M€

Les + produits

- **Une offre sur mesure**
Contrat site unique ou multisites, adapté à ces métiers du loisirs, avec des garanties essentielles et optionnelles pour une protection sur mesure.
- **Des visites de risque par un inspecteur prévention, spécialiste de ce marché**
Nous souhaitons diffuser les bonnes pratiques préventives au sein de la profession.
- **Découvrez notre offre BAM RAM**
dédiée aux Bars à Ambiance Musicale et Restaurants à Ambiance Musicale

Notre Offre

Nous proposons des solutions d'assurances Dommages aux Biens et Responsabilité Civile Exploitation des établissements de loisirs en France métropolitaine.

Cibles

- Bars à ambiance musicale (avec ou sans piste de danse)
- Restaurants à ambiance musicale (avec ou sans piste de danse)
- Bowlings, Lasers game
- Cabarets, Salles de spectacle
- Théâtres, Cinémas, Musées (statut privé)
- Clubs privés
- Casinos, cercles de jeux
- Hôtels > 5 étoiles (Dommages aux biens et en coassurance)

Garanties

Incendie, explosion, foudre, tempête, grêle et neige sur toiture, dégâts des eaux, dommages électriques, bris de machine, marchandises en frigo, bris de glaces et enseigne, vol, vandalisme, émeutes et mouvements populaires, catastrophes naturelles et technologiques.

Deux contrats distincts

Nous complétons la garantie dommages par une couverture Responsabilité Civile Exploitation en cas de dommages corporels, matériels et immatériels causés à des tiers en cours d'activité.

Etude de risque

L'étude du risque repose sur l'analyse des éléments suivants :

- Le questionnaire MS Amlin (disponible sur notre site internet) totalement complété et signé par le proposant
- Les pièces administratives : Kbis, Bail, PV de Commission de sécurité favorable
- Registre de sécurité certifiant les contrôles techniques obligatoires

Nos critères de sélection du risque :

- La date de création de l'établissement
- L'expérience de l'exploitant dans ce domaine d'activité
- La localisation du risque (non isolé) et proximité des secours
- La protection contre l'intrusion et l'incendie
- La solvabilité
- La statistique sinistres détaillée sur 5 ans

La prise de garantie est délivrée à réception :

- Des propositions d'assurance signées et des documents justificatifs
- De l'encaissement du montant du premier fractionnement

Prime minimum : 3 000 € TTC

Pourquoi choisir MS Amlin

Proximité

- Nous développons un partenariat dynamique et pérenne, basé sur l'écoute, la confiance et l'accès direct à des experts identifiés.
- Notre structure à taille humaine et notre autonomie locale en souscription, gestion et indemnisation, nous permettent des prises de décisions rapides.
- Notre présence en régions nous rapproche de nos partenaires.

Expertise

- Nos souscripteurs sont expérimentés et spécialisés dans leurs domaines, avec plus de 10 ans d'expérience en moyenne au service de nos clients.
- Nos équipes d'indemnisation, de prévention et de souscription sont régulièrement formées aux dernières tendances de risques et aux nouvelles réglementations.
- Passionnées par leur métier, nos équipes font preuve d'un niveau d'exigence et d'engagement très élevés.

Sur-mesure

- Nos équipes déploient leur expertise pour développer une approche personnalisée et garantir un niveau de protection adapté.
- Les analyses de risques sont effectuées au cas par cas et les solutions adaptées aux besoins spécifiques de chaque entreprise.
- Notre service ingénierie-prévention adapte son offre de prévention au profil des entreprises assurées.

Pour toutes informations, veuillez contacter :



Mathias Lanvin-Lespiau

Responsable du Département CIL

+33 (0)1 44 70 57 80 / +33 (0)6 82 51 80 25

mathias.lanvin@msamlin.com

MS Amlin

Succursale France

58 bis rue La Boétie 75008 Paris

+33 (0)1 44 70 71 00

www.msamlin.com/france